

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 15232

Numéro SIREN : 807 654 488

Nom ou dénomination : A TOI MAURICE

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 48358



20180483582017

DATE DEPOT : 04/07/2018

N° DE DEPOT : 48358

N° GESTION : 2015815232

N° SIREN : 807654488

DENOMINATION : A TOI MAURICE

ADRESSE : Palais Brogniart - 33 place de la Bourse 75002 Paris

MILLESIME : 2017

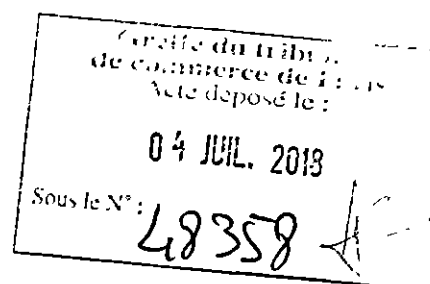
.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Président Directeur Général,



« A TOI MAURICE »

A.T.M



SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital social 83.810 €

Siège social : « PALAIS BRONGNIART » 33, Place de la Bourse 75002 PARIS

R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 807 654 488

S.I.R.E.T. :

* * *

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

1°- Proposition d'affectation du résultat (déficit de -358.658,76 €)

A reporter à nouveau

-358.658,76 €

2°- Résolution d'affectation des résultats (déficit de -358.658,76 €)

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2018

----- TROISIEME RESOLUTION -----

L'associée unique constate l'existence d'un déficit de -358.658,76 € au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et décide d'affecter celui-ci comme suit :

A reporter à nouveau

-358.658,76 €

1

BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 25 RUE JULES MICHELET 69140 RILLIEUX LA PAPE Durée de l'exercice précédent * 12

Numero SIRET * 3 2 4 0 1 9 0 4 6 0 0 0 1 3 Neant ☐

				EXERCICE N° 2017		
				3 10 0 9 12 13 1 17		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	106 047	AC	55 724	
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 800	AG	21 800	
	Fonds commercial (I)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	27 680	AS	19 790	
	Autres immobilisations corporelles	AT	523 408	AU	398 361	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	679 134	BK	495 675	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	15 078	BM	15 078
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
Créances		BX	3 520	BY	3 520	
Autres créances (3)		BZ	64 661	CA	64 661	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	1 292	CG	1 292	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 526	CI	1 526	
	TOTAL (III)	CJ	86 076	CK	86 076	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecart de conversion actif *	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	765 210	IA	581 750

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes (3) Part à plus d'un an : CR

Clauses de réserve de promesse : Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

Designation de l'entreprise		A Toi Maurice		Neant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse : 83 810 ...)	DA	83 810		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	321 195		
	Ecart de reévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Reserve légale (3)	DD			
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Reserves réglementées (3) * (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres reserves (Dont reserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DII	(648 825)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(358 659)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(602 479)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DVI			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	305 480		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	593 300		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	202 400		
	Dettes fiscales et sociales	DY	83 050		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte tenu	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 184 229		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	581 750		
RENVIS	(1) Ecart de reévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de reévaluation (1959) Écart de reévaluation libre Réserve de reévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	888 524		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 440			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice		Exercice N		Néant ☐				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG	612 554	FH		FI	612 554	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	612 554	FK		FL	612 554	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	17 079	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 315	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	630 948	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	189 628	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(3 279)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	239 997	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 755	
	Salaires et traitements*					FY	338 574	
	Charges sociales (10)					FZ	93 918	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions }					GA	79 851
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6 492	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	957 936		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(326 989)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 519	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	16 519	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(16 519)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(343 507)		

(RENV. OIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Designation de l'entreprise <u>A Toi Maurice</u>										Neant ☐		
										Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur operations de gestion									HA		
	Produits exceptionnels sur operations en capital *									HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur operations de gestion (6 bis)									HE	15 151	
	Charges exceptionnelles sur operations en capital *									HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	15 151	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(15 151)	
Participation des salaries aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ		
Impôts sur les benefices * (X)										HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	630 948	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	989 607	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(358 659)	
RÉUNIS	(1)	Dont produits nets partiels sur operations à long terme								HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afferents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY		
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier								HP		
	(4)	Dont charges d'exploitation afferentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HQ		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HH	2 420	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IJ		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt general (art. 238 bis du C.G.I.)								IK	8 745	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								HX		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								RC		
	(9)	Dont transferts de charges								RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A1	17 079	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives								A4	3 977	
		obligatoires								A9		
	(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe I)									Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES FISCALES									12 731			
CHARGES EXERCICES ANTERIEURS									2 420			
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N		
									Charges antérieures	Produits antérieurs		

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2017

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice										Neant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au debut de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	106 047	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	21 800	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	26 430	KT		KU	1 450
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	386 684	KW		KX	15 403	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	119 702	LC		LD	1 419	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	533 015	LO		LP	19 272	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							OG	660 862	OII		OJ	19 272

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	106 047	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	21 800	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MII	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	27 830	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	402 287	MN	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique mobilier		IW		MS	121 121	MT	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	551 297	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7
Autres participations			IO		OX		OY		
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		
TOTAL IV			I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	679 134	OL	OM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Designation de l'entreprise A Toi MauriceNéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à rembourser chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Designation de l'entreprise		A Toi Maurice		Neant ☐					
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	29 264	EL	21 059	EM		EN	50 323
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PII	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PAI		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 530	QA	3 560	QB		QC	8 090
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	50 440	QE	39 935	QF		QG	90 376
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 375	QM	15 296	QN		QO	34 671
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	74 346	QV	58 791	QW		QX	133 137
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	103 609	OP	79 851	OQ		OR	183 460
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général des dotations (NP + NQ + NR)	NW	Total général des reprises (NS + NT + NU)		NY	Total général des mouvements nets (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Designation de l'entreprise		A Toi Maurice		Neant ☒	
Nature des provisions		Montant au debut de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour imobilisations (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du CGI					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2017

Designation de l'entreprise : <u>A Toi Maurice</u>				Neant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Chercheteurs douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	3 520		3 520					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	700		700					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28 426		28 426					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	34 211		34 211					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 321		1 321					
	Charges constatées d'avance		VS	1 526		1 526					
TOTAUX		VT	69 707	VU	69 707	VV					
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	9 775		9 775						
	à plus d'1 an à l'origine	VII	295 705			95 000		200 705			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	202 400		202 400						
Personnel et comptes rattachés		8C	27 038		27 038						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	41 514		41 514						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 451		1 451						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 047		13 047						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	593 300		593 300						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 184 229	VZ	688 524		95 000		200 705		
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice		Formulaire déposé au titre de IIR		ET	Neant ☐	Exercice N, clos le : 30/09/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remuneration du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA	
			de son conjoint				WB	
			moins part déductible *				WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf.2067-BIS)		XX	XW 12 731	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							Y7
Quote-part	Benefices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %				Y8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				Y9	
							Y10	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								Y11
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	Y12	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MR	Y13	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y14
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y15
						TOTAL I	Y16 12 731	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE *								Y17
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								Y18
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					Y19
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							Y20
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							Y21
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	Y22
								Y23
								Y24
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							Y25
	Majoration d'amortissement*							Y26
	Intégration des plus-values (Réponse d'entreprise en définitive ou option)	K9	Intégration autorisée (cf. art. 44)		L2	Intégration autorisée (cf. art. 44)		Y27
	Perte de participation ou autre CFE (art. 44 quinquies)	L6	Sociétés en réhabilitation (art. 208)		K3	Zone de revitalisation de la défense (cf. art. 44)		Y28
	CFE (art. 44 quinquies et art. 44)	OV	Régime d'impôts à l'étranger (art. 44 bis)		IF	Zone de revitalisation de la défense (cf. art. 44 quinquies)		Y29
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					Y30
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								Y31
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		autres déductions exceptionnelles pour les entreprises *	X9	Crédit d'impôt perçu par le report en arrière de déficit		ZI	Y32 20 308	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y33
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reposables :		{		bénéfice (I moins II)		XI	Y34	
		{		déficit (II moins I)			Y35 366 236	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	Y36	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							Y37	
RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	Y38 366 236	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2017

Designation de l'entreprise <u>A Toi Maurice</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4	677 669	
Deficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Deficits reportables (différence K4 - K5)	K6	677 669	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	366 236	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 044 105	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	15 892	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WT	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la reintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise		A Toi Maurice				Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB		
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(648 825)		ZD		
	Prelevements sur les réserves	OE			ZE		
					ZF		
	TOTAL I	OF	(648 825)		ZG	(648 825)	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)							
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice						XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N° :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	518	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	95 318		XQ	128 930	
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	— Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)				SS	38 832	
	— Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	71 718	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	239 997	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	3 714	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	9 041	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 755	
TVA	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	145 678	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	105 049	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2016)*				OB	330 406	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				OS		
	— Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : handicapes) :				YP	12	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*				ZK	1,73 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH		
RÉGIME DU GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(366 236)	Plus-values à 15%	JK		
				Plus-values à 19%	JM		
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		
				Plus-values à 19%	JP		
				Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A-SD 2017

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette revalorisée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de reévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE 1 plus ou moins-values à court terme (total plus-values) Ces lignes (1 à 20 de la colonne ⑦)						
	CADRE 2 plus ou moins-values à long terme (total plus-values) Ces lignes (1 à 20 de la colonne ⑧)						
CADRE 3 autres plus-values à long terme							
			(A)	(B) (ventilation par lots)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Neant	☒
---	------------------------------------	----	-------	-------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement reintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à reintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD 2017

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice

Neant ☒

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % ③

Gains nets retenus de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④

Gains nets retenus de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ⑤

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à deduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD 2017

Designation de l'entreprise		A Toi Maurice				Neant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values à long terme					
			taxees à 10 %	taxees à 15 %	taxees à 18 %	taxees à 19 %	taxees à 25 %
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice precedent (N - 1)		1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prelevements operes { - donnant lieu a complement d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu a complement d'impôt sur les sociétés		4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la reserve speciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-I-5^e du CGI)							
montant de la reserve à l'ouverture de l'exercice ①	reserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prelevés sur la reserve				montant de la reserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Designation de l'entreprise : A Toi Maurice				Neant ☐ *	
Si entreprise membre d'une integration fiscale, indiquez le SIREN et la denomination de la societe tête de groupe :					
Exercice ouvert le : 01102016		et clos le : 30092017		Duree en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA				
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC	612 554			
Production stockee	OD				
Production immobilisee a hauteur des seules charges deductibles ayant concouru a sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de resultat sur operations faites en commun	OH	1 315			
Transferts de charges refacturees et transferts de charges deductibles de la valeur ajoutee	OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'elements d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachees a une activite normale et courante	OL				
Rentrees sur creances amorties lorsqu'elles se rapportent au resultat d'exploitation	XT				
TOTAL 1	OM	613 869			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON				
Variation de stocks (marchandises)	OO				
Achats de matieres premieres et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	191 902			
Variation de stocks (matieres premieres et approvisionnements)	OQ	(3 279)			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	144 679			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afferents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Charges deductibles de la valeur ajoutee afferente à la production immobilisee declaree	OU				
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de resultat sur operations faites en commun	OW	6 492			
Moins-values de cession d'elements d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachees à une activite normale	OY				
Taxes sur le C A, autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T I P P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afferents a des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de credit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
TOTAL 2	OJ	339 794			
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutee	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	274 075		
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutee assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-etablissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF)	SA	274 075			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono etablissement au sens de la CVAE (cf notice de la declaration n°1330-CVAE-SD), completer le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispenses du depot de la declaration n°1330-CVAE-SD					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de reference CVAE	GX	612 554			
Periode de reference	GY	du	01102016	GZ	au 30092017
Date de cessation	HR				
Pour les entreprises de credit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de reassurance de toute nature, cette fiche sera adaptee pour tenir compte des modalites particulieres de determination de la valeur ajoutee ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges deductibles de la valeur ajoutee, afferente à la production immobilisee declaree ligne OE, portees en ligne OU.					
* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032-SD					

SAS ATM À TOI MAURICE

Il s'agit du premier exercice de la société, qui couvre la période du 07 novembre 2014 au 30 septembre 2016.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendance des exercices,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Continuité d'exploitation

Le retour à la rentabilité passera par :

- le développement d'activité, suite au changement de concept et la transformation du restaurant de burger en un restaurant de viande pour s'adapter au marché environnant,
- la réduction des coûts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, droits de douane et taxes non récupérables, déduction faite des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 6 à 7 ans |
| - Matériels et outillages industriels | 7 ans |
| - Matériel bureau / informatique | 7 ans |
| - Mobilier | 6 à 10 ans |

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

SAS ATM À TOI MAURICE

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations concernant le CPF

Le droit individuel à la formation a été institué par la loi du 4 mai 2004.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon qu'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Information concernant l'IDR

Compte tenu du turnover constaté sur la société et dans le secteur de la restauration en général ainsi que de l'âge des salariés, le montant de la provision IDR n'est pas significatif.



S.A.S A TOI MAURICE

1, impasse de l'Eglise

69400 LIMAS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice le : 30 Septembre 2017

AMC Consultant

Siège social : Sud Galaxie • 1, rue des Méridiens • BP 356 • 38130 Echirolles cedex

Tél. 04 76 40 80 08 • Fax 04 76 40 68 01 • e-mail : amc.consultant@amc-consultant.com

www.amc-consultant.com

SAS au capital de 50 000 - RCS Grenoble B 329 024 335 - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Lyon
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Grenoble

A TOI MAURICE
S.A.S. au Capital de 83 810 Euros

1 Impasse de l'Eglise
69400 Limas

R.C.S. LYON 807 654 488

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A TOI MAURICE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2017 s'établit à 495 675 Euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

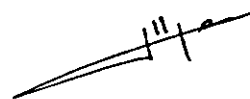
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Echirolles, le 15 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
AMC Consultant



Y. BENALLEGUE

Bilan Actif

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	106 047	50 323	55 724	76 784
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	21 800		21 800	21 800
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	127 847	50 323	77 524	98 584
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	27 880	8 090	19 790	21 900
Autres immobilisations corporelles	523 408	125 047	398 361	436 770
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	551 287	133 137	418 150	458 669
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	679 134	183 460	495 675	557 253

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	15 078		15 078	11 798
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	15 078		15 078	11 798
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				683
Créances clients et comptes rattachés	3 520		3 520	5 713
Autres créances	64 661		64 661	70 291
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	68 181		68 181	76 686
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 292		1 292	2 633
Charges constatées d'avance	1 526		1 526	3 692
TOTAL disponibilités et divers :	2 817		2 817	6 325
ACTIF CIRCULANT	86 076		86 076	94 809

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	765 210	183 460	581 750	652 062
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Bilan Passif

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 83 810	83 810	83 810
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	321 195	321 195
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(648 825)	
Résultat de l'exercice	(358 659)	(648 825)
TOTAL situation nette :	(602 479)	(243 820)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(602 479)	(243 820)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	305 480	305 743
Emprunts et dettes financières divers	593 300	318 987
TOTAL dettes financières :	898 780	624 730
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	202 400	163 887
Dettes fiscales et sociales	83 050	107 266
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	285 450	271 152
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 184 229	895 882
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	581 750	652 062

Compte de Résultat (Première Partie)

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	612 554		612 554	893 103
Chiffres d'affaires nets	612 554		612 554	893 103
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			17 079	23 097
Autres produits			1 315	2 224
PRODUITS D'EXPLOITATION			630 948	918 423
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement			189 628	335 991
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(3 279)	(11 798)
Autres achats et charges externes			239 997	352 830
TOTAL charges externes :			426 346	677 022
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			12 755	11 206
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			338 574	575 918
Charges sociales			93 918	171 917
TOTAL charges de personnel :			432 493	747 835
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			79 851	114 474
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			79 851	114 474
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6 492	4 495
CHARGES D'EXPLOITATION			957 936	1 555 033
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(326 989)	(636 609)

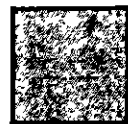
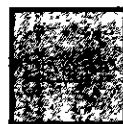
Compte de Résultat (Seconde Partie)

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2017	Net (N-1) 30/09/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(326 989)	(636 609)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	16 519	14 327
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	16 519	14 327
RÉSULTAT FINANCIER	(16 519)	(14 327)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(343 507)	(650 936)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		150 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		150 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	15 151	859
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		147 030
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	15 151	147 889
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(15 151)	2 111
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	630 948	1 068 423
TOTAL DES CHARGES	989 607	1 717 249
BÉNÉFICE OU PERTE	(358 659)	(648 825)

Annexe



SAS ATM À TOI MAURICE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
 - indépendance des exercices,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Continuité d'exploitation

Le retour à la rentabilité passera par :

- le développement d'activité, suite au changement de concept et la transformation du restaurant de burger en un restaurant de viande pour s'adapter au marché environnant,
- la réduction des coûts.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, droits de douane et taxes non récupérables, déduction faite des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	6 à 7 ans
- Matériels et outillages industriels	7 ans
- Matériel bureau / informatique	7 ans
- Mobilier	6 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode PEPS.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SAS ATM À TOI MAURICE

Informations concernant le CPF

Le droit individuel à la formation a été institué par la loi du 4 mai 2004.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) se substitue au DIF. Les heures de DIF acquises au 31 décembre 2014 devront être utilisées avant le 31 décembre 2020 de la même façon qu'il s'agissait d'heures acquises dans le cadre du CPF.

Information concernant l'IDR

Compte tenu du turnover constaté sur la société et dans le secteur de la restauration en général ainsi que de l'âge des salariés, le montant de la provision IDR n'est pas significatif.

Immobilisations

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES.	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	106 047		
Autres immobilisations incorporelles	21 800		
TOTAL immobilisations incorporelles :	127 847		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	26 430		1 450
Installations générales, agencements et divers	386 884		15 403
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	119 702		1 419
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	533 015		18 272
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL	660 862		18 272
----------------------	----------------	--	---------------

RUBRIQUES.	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			106 047	
Autres immobilisations incorporelles			21 800	
TOTAL immobilisations incorporelles :			127 847	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			27 880	
Inst. générales, agencements et divers			402 287	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			121 121	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			551 287	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL			679 134	
----------------------	--	--	----------------	--

Amortissements

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	29 264	21 059		50 323
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	29 264	21 059		50 323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	4 530	3 560		8 090
Inst. générales, agencements et divers	50 440	39 935		90 376
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	19 375	15 296		34 671
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	74 346	58 791		133 137
TOTAL GÉNÉRAL	103 609	79 851		183 460

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	21 059		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	21 059		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	3 560		
Installations générales, agencements et divers	39 935		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 296		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	58 791		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	79 851		

État des Échéances des Créances et Dettes

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 520	3 520	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	28 428	28 428	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	34 211	34 211	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 321	1 321	
TOTAL de l'actif circulant :	68 181	68 181	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 526	1 526	

TOTAL GÉNÉRAL	69 707	69 707	
----------------------	---------------	---------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	9 775	9 775		
- à plus d' 1 an à l'origine	295 705	45 063	231 832	18 810
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	202 400	202 400		
Personnel et comptes rattachés	27 038	27 038		
Sécurité sociale et autres organismes	41 514	41 514		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 451	1 451		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 047	13 047		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	593 300	593 300		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 184 229	933 587	231 832	18 810
----------------------	------------------	----------------	----------------	---------------

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

Période du 01/10/16 au 30/09/17

A Toi Maurice

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	15 078	11 798	3 279	
TOTAL I	15 078	11 798	3 279	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)

II + III

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		1 321	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		593 300	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 336	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Frais d'Etablissement

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

ÉLÉMENTS	Valeurs nettes	Taux d'amortissem.
Frais de constitution	55 724	20
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL	55 724	

Produits à Recevoir

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	34 211
TOTAL	34 211

Charges à Payer

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	335
Emprunts et dettes financières divers	8 745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 852
Dettes fiscales et sociales	28 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	60
Autres dettes	
TOTAL	74 938

Charges et Produits Constatés d'Avance

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 526	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

TOTAL	1 526	
-------	-------	--

Composition du Capital Social

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	8381	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	8381	10

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Restauration	612 554

TOTAL	612 554
-------	---------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	612 554

TOTAL	612 554
-------	---------

A Toi Maurice

A Toi Maurice

	TOTAL	295 705
--	-------	---------

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A Toi Maurice

Période du 01/10/16 au 30/09/17

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
--------------	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
Pénalités et amendes	12 731	67120000
Charges sur exercices antérieurs	2 420	67200000

TOTAL	15 151	
--------------	---------------	--